

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 11 décembre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

M. BRAYARD Thierry.

Absents :

Mme MARCOCCIA-WARIN Laure, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2020DELIB0169 - APPROBATION DE CONTRATS DE PRÊT D'OEUVRES ENTRE LA VILLE DE BRY-SUR-MARNE ET PLUSIEURS INSTITUTIONS POUR L'EXPOSITION SUR LA BATAILLE DE CHAMPIGNY - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission Culture du 24 novembre 2020,

Considérant que le Musée Adrien Mentienne devait présenter en 2020 une exposition sur la bataille de Champigny afin de marquer le 150^e anniversaire de cette bataille,

Considérant que cette exposition devait s'appuyer sur des œuvres, objets et documents appartenant aux collections du musée municipal, mais également sur de nombreux prêts extérieurs, consentis par différents musées français mais également allemands (musée de l'Armée, musée Carnavalet, Service historique de la Défense, Archives d'État de Stuttgart...),

Considérant qu'en raison du confinement et de la situation sanitaire, cette exposition est reportée en 2021,

Considérant que des contrats de prêts avaient déjà été ratifiés par la municipalité précédente,

Considérant cependant qu'il est nécessaire, en raison de ce report, de conclure de nouveaux contrats de prêts avec les établissements prêteurs,

Considérant que le musée André Malraux du Havre, les Archives lasalliennes de France, la Fondation de La Salle, la Bibliothèque historique de la Ville de Paris et la Bibliothèque Nationale de France nous ont confirmé leur prêt,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE le projet de contrat de prêt entre la Ville de Bry-sur-Marne et le musée d'Art Moderne André Malraux du Havre pour le prêt d'une œuvre.

ARTICLE 2 : APPROUVE le projet d'avenant entre la Ville de Bry-sur-Marne et les archives lasalliennes pour le prêt d'un document d'archives.

ARTICLE 3 : APPROUVE le projet de contrat de prêt entre la Ville de Bry-sur-Marne et la Fondation de la Salle pour le prêt d'une œuvre.

ARTICLE 4 : APPROUVE le projet de contrat de prêt entre la Ville de Bry-sur-Marne et la Bibliothèque historique de la Ville de Paris pour le prêt d'une photographie.

ARTICLE 5 : APPROUVE le contrat de prêt et son annexe entre la ville de Bry-sur-Marne et la Bibliothèque Nationale de France

ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces contrats et leurs annexes dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 21 décembre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

